



Tarifs Adhésions PSAR 2026-2027

Pour bénéficier du tarif réduit, le rameur doit présenter un justificatif.
Les tarifs famille sont uniquement annuels. Famille == foyer fiscal.

En cas de paiement en 2 ou 3 fois, le rameur doit donner TOUS les chèques à l'inscription, les chèques sont prélevés au début de chaque mois.

Premiers chèques = 60 € par rameur de la famille

Dernier chèque = le solde

	01/09 au 31/08			
	Adhésion	Licence FFAviron (1)	Total avec Licence FFAviron	Total avec IA Sport+ (2)
Adhésion tarif normal (adulte)	120 €	60,00 €	180,00 €	195,57 €
Adhésion tarif réduit (étudiant 23 - 26 ans, demandeur d'emploi, retraité, handicapé)	60 €	60,00 €	120,00 €	135,57 €
Adhésion tarif réduit (-18 ans, étudiant - de 23 ans)	60 €	52,00 €	112,00 €	127,57 €

01/03 au 31/08 (4)			
Adhésion	Licence FFAviron (1)	Total avec Licence FFAviron	Total avec IA Sport+ (2)
80 €	60,00 €	140,00 €	155,57 €
40 €	60,00 €	100,00 €	115,57 €
40 €	52,00 €	92,00 €	107,57 €

	01/09 au 31/08				
	Adhésion	Après déduction impot	Licence FFAviron (1)	Total avec Licence FFAviron	Total avec IA Sport+ (2)
Adhésion bienfaiteur (3) tarif normal	354 €	120 €	60,00 €	414,00 €	429,57 €
Adhésion bienfaiteur (3) tarif réduit +23 ans	177 €	60 €	60,00 €	237,00 €	252,57 €
Adhésion bienfaiteur (3) tarif réduit -23 ans	177 €	60 €	52,00 €	229,00 €	244,57 €

- (1) La licence de la Fédération Française d'Aviron est obligatoire, elle peut être prise au PSAR ou dans un autre club d'aviron.
- (2) La licence fédérale comprend une garantie sans surcoût. La MAIF propose une garantie complémentaire facultative (IA Sport+) au prix de : 15,57 €

- (3) Le PSAR est une association d'intérêt général (via l'affiliation à la FFA). Vous pouvez soutenir le club en choisissant de faire un don offrant une réduction d'impôt sur le revenu de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Le montant du don, une fois la réduction d'impôt déduite, est équivalent à la cotisation.

- (4) Les inscriptions de mi-saison ne sont ouvertes qu'aux rameurs confirmés

Droit de mutation (rameur licencié dans un autre club la saison précédente)	18,00 €
---	---------

Le droit de mutation est de 36,00 €. Le club en prend 50% en charge

Nombre d'adhérents d'un meme foyer	1	2	3	4 et +
Réduction sur la part club	0%	7,5%	15%	22,5%

La réduction s'applique à tous les membres du foyer sur la cotisation annuelle part club